

**VILLE DE BRUXELLES
COMMUNIQUE DE PRESSE
ECHEVINAT DE LA PROPRETE PUBLIQUE**

Protégez vos sacs poubelles des attaques d'animaux !

Bruxelles, le 26 septembre 2013 –Les sacs poubelles blancs peuvent désormais être placés dans des poubelles rigides de 80 litres pour être protégées des attaques animales. L'Echevine de la Propreté à la Ville de Bruxelles, Karine Lalieux, s'est entendue avec le Secrétaire d'Etat en charge de la collecte des déchets, Rachid Madrane, pour permettre l'utilisation de poubelles rigides sur tout le territoire de la Ville.

Dans certains quartiers, les renards, les pies et les chats déchirent les sacs poubelles. Des déchets sont répandus sur les trottoirs et sur la rue.

L'Echevine de la Propreté à la Ville de Bruxelles, Karine Lalieux, s'est entendue avec le Secrétaire d'Etat en charge de la collecte des déchets, Rachid Madrane, pour permettre aux habitants de protéger leurs sacs poubelles des attaques d'animaux entre le moment de leur sortie et leur collecte.

Concrètement, sur l'ensemble du territoire de la Ville, les habitants ont désormais la possibilité d'utiliser des poubelles rigides en plastique de 80 litres pour y placer leurs sacs poubelles aux jours de sortie. Pour bénéficier de cette possibilité, les habitants doivent impérativement respecter trois conditions : (1) les contenants doivent être évasés et sans couvercle, (2) ils ne peuvent ni entraver la circulation ni empiéter sur les propriétés voisines et (3) ils doivent être rentrés immédiatement après la collecte.

« Cette mesure n'est bien entendu pas obligatoire. Dans certains quartiers où les chats et renards sont nombreux, elle permettra aux habitants de conserver un trottoir propre lors de leurs sorties bihebdomadaires de sacs blancs. » précise l'Echevine de la Propreté publique, Karine Lalieux.

Contact presse, Romain De Reusme
romain.dereusme@brucity.be – 02/279.48.54 - 0485/41.59.57

Visuel de la poubelle rigide autorisée ci-dessous

Copyright : Ville de Bruxelles

